

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 12 FÉVRIER 2020

Le 12 février 2020 à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Madame Jacqueline Vanbersel, Maire.

Etaient présents :

Mme Vanbersel, Maire, Mme Labarre, M. Beaudoir, M. Berson, Mme Marin, adjoints au Maire, M. Hautot, Mme Krauzé, M. Brébant, M. Mauriéras, Mme Ribeiro-Rego, Mme Tesson, Mme Daninthe, M. Chatin, Mme Barbier, M. Rémond, conseillers municipaux.

Etaient absents excusés et représentés :

Mme Ziegler (pouvoir à M. Mauriéras)
M. Vereecke (pouvoir à M. Hautot)
M. Gardette (pouvoir à Mme Vanbersel) arrivée à 21h15

Etaient absents excusés : Mme Charroppin, M. Moutinho, Mme Balard, Mme Liard (arrivée à 20h50), M. Roze.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 heures 30.

M. Thierry Rémond est élu secrétaire de séance.

- Le conseil municipal prend acte des décisions prises par Madame le Maire depuis le 12 décembre 2019 en vertu de la délégation reçue pour la signature des marchés publics.

Le conseil municipal approuve à la majorité des voix (14 voix pour dont 2 pouvoirs, et quatre abstentions dont un pouvoir, Monsieur Chatin, Madame Barbier, Monsieur Hautot), le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2019.

ENFANCE ET JEUNESSE

- 1) Délégation de Service Public de l'accueil périscolaire, de l'accueil de loisirs sans hébergement et de la restauration scolaire - avenant n°1.

20h50 : arrivée de Madame Liard

Le contrat de délégation de service public a été signé le 24 décembre 2019 avec l'ILEP pour la gestion de l'accueil périscolaire et le service de la restauration scolaire.

Suite à l'augmentation du temps de nettoyage des locaux du restaurant scolaire et l'accompagnement par deux animateurs des enfants inscrits au service périscolaire depuis l'école Pauchet, il est prévu une augmentation de 19 751 € de la subvention de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (11 voix pour dont 2 pouvoirs, 4 voix contre dont 1 pouvoir, Madame Marin, Madame Krauzé, Monsieur Hautot et 4 abstentions, Madame Ribeiro, Madame Barbier, Monsieur Chatin, Madame Liard) :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 au contrat de Délégation de Service Public de l'accueil périscolaire, de l'accueil de loisirs sans hébergement et de la restauration scolaire.

AFFAIRES GÉNÉRALES

2) Projet immobilier - 70 rue Nationale - Rétrocession des voiries - Avenant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (19 voix pour dont 3 pouvoirs) :

- **APPROUVE** le projet d'avenant de la convention de rétrocession dans le domaine public des voiries et réseaux divers, équipements et espaces communs sur le terrain du 70 route nationale pour desservir les logements, sous réserve de la conformité des travaux au cahier des charges techniques et de leur réception.

FINANCES COMMUNALES

3) Construction d'un parking pour le Centre Yves Montand - Demande de subvention au Département de l'Oise.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (19 voix pour dont 3 pouvoirs) :

- **SOLLICITE** une subvention pour la construction d'un parking pour le Centre Yves Montand auprès du Département de l'Oise au titre de l'Aide aux Communes dont le coût est estimé à 78 080.00 € HT.

4) Construction d'un parking pour le Centre Yves Montand - Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (19 voix pour dont 3 pouvoirs) :

- **SOLLICITE** une subvention pour la construction d'un parking au Centre Yves Montand au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et dont le coût est estimé à 78 080.00 € HT.

5) Construction de la salle socioculturelle - Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour les travaux d'Économie d'Énergie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (19 voix pour dont 3 pouvoirs) :

- **SOLLICITE** une subvention pour réalisation des travaux d'économie dans le cadre de la réhabilitation et à la transformation des anciens établissements Prévoté en salle socioculturelle, auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux dont le coût est estimé à 167 159.59 € HT.

6) Subvention aux associations - Acompte.

21h15 : arrivée de Monsieur Gardette.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (19 voix pour dont 2 pouvoirs) :

- **ACCEPTTE** le versement d'une avance de 1 500 € sur la subvention de fonctionnement à percevoir en 2020 par le comité des Fêtes, pour organiser la Fête de la Mi-Carême.
- **ACCEPTTE** le versement de la totalité de la subvention soit 1 600 €, au Comité de Jumelage de l'Éventail qui accueille cette année les familles italiennes en mai prochain.

PERSONNEL

7) Recrutement de personnel contractuel par l'intermédiaire du centre de gestion de la fonction publique territoriale - Convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (19 voix pour dont 2 pouvoirs) :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition de personnel contractuel et tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

✻

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Fait à Sainte-Geneviève, le 14 février 2020.

Le Secrétaire,

Thierry REMOND



Le Maire,

Jacqueline VANBERSEL